

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">EUROSIC (Euronext Paris)</p>

Par courrier du 21 avril 2008, la société anonyme Cofitem-Cofimur (184 rue de la Pompe, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 avril 2008, par suite d'une acquisition d'actions EUROSIC sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROSIC et détenir 853 754 actions EUROSIC représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 16 553 968 actions représentant autant de droits de vote.